



## Procès verbal Conseil Municipal

---

Date 10/06/2014

---

Lieu Salle du Conseil

---

Début / fin 19h00-22h00

---

Présents : HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MARCAND Marlène, MOREL Jean Christophe, REINHARD David, KIHN Jean Marie, MEYER Delphine, MOLITOR Thierry (arrivé à 19h15), BRICE Cindy, ALBRIEUX Astrid, SIBLOT Hayette, DONATI Gérard, Angélique LAINE, KEBAILI Nora (arrivée à 19h25)

---

### Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 19h15 et en assure la présidence.

Les secrétaires de séance sont : Marlène MARCAND, Adjointe à l'administration et à la citoyenneté, et Marjorie ROUSSEL, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques concernant le procès-verbal du 16 Avril 2014.

Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0

#### Ordre du jour :

##### 1. Citoyenneté

###### 1.1 Référents sécurité

###### 1.2 Référents de quartier

###### 1.3 Participation des administrés aux commissions

###### 1.4 Commission intercommunale des impôts directs

##### 2. Enfance jeunesse

###### 2.1 Service minimum d'accueil

###### 2.2 Charte de dérogation scolaire et commission dérogation scolaire

###### 2.3 Facturation aux Francas pour l'utilisation des écoles pendant les vacances de printemps

**2.4 Règlement périscolaire**

**2.5 Tarif accueil périscolaire**

**2.6 Règlement Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)**

**2.7 Tarif TAP**

**2.8 Règlement Action Jeune**

**2.9 Tarif Action Jeune**

**2.10 Avenant au contrat repas avec ADAPEI**

### **3. Culture**

**3.1 Subvention marché paysan**

**3.3 Réglementation des salles communales**

**3.4 Convention d'occupation temporaire pour vente de pizza**

### **4. Employés**

**4.1 Contrat MNT**

**4.2 Poste ATSEM**

### **5. Achat de la commune**

**5.1 Aménagement de voirie**

**5.2 Aménagement cours périscolaire**

**5.3 Menuiserie patio**

**5.4 Rampe amovible**

**5.5 Pont wifi**

**5.6 Tablettes**

**5.7 Logiciel bibliothèque**

**5.8 Tables valco**

**5.9 Verres restauration scolaire**

**5.10 Socle lave vaisselle**

**5.12 Branchement définitif aux ateliers municipaux**

### **6. Urbanisme**

**6.1 Convention APRR**

**6.2 Convention énergie partagée**

**6.3 Délégué SYGAM**

**6.4 Motion retour en régie de l'eau**

### **7. Divers**

**7.1 Chalet communal et association des randonneurs**

**7.2 Transfert des pouvoirs de Police à PMA**

**7.3 Mise à disposition de terrain de foot et salle de réunion pour l'ADAPEI**

**7.4 Mise à disposition de la salle des fêtes pour le club de step**

## **7.5 Prêt de la salle des fêtes pour repas champêtre public**

## **7.6 Prêt de la salle polyvalente pour UNEPA 2**

### **Préambule**

Madame Le Maire expose le dossier des délégués et leurs suppléants aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Cette élection par circulaire se fera partout en France vendredi 20 juin 2014. La convocation des élus est sur table. En cas d'absences, l'élu peut faire un pouvoir à un élu de son choix.

Au dernier Conseil Municipal, nous avons voté les délégués et leurs suppléants aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014, aussi Madame Le Maire proposera, vendredi 20 juin 2014. Le vote sera un vote à bulletin secret à deux tours avec une élection globale des délégués suivie d'une élection globale des suppléants. Il n'y aura pas de divers à ce Conseil Municipal. Ce Conseil Municipal sera donc de courte durée, Madame Le Maire propose après la clôture de la séance, de faire un tour de table sur un bilan de début de mandat avant les vacances d'été. Chacun pourra évoquer ses doléances, ses observations, ses problématiques à l'ensemble du groupe. Elle souhaite que les interventions soient sincères et sans retenue mais avec diplomatie et intelligence pour avancer ensemble.

D'ici là, Madame Le Maire invite les élus à relire notre règlement intérieur voté à l'unanimité au dernier Conseil Municipal.

Madame La Maire explique aux élus qu'il y a aussi sur les tables, un flash info a distribué rappelant l'arrêté préfectoral en lien avec les bruits de voisinages très fréquents à cette période de l'année, par manque de civisme.

Elle rajoute que si un élu constate lui même des nuisances, il ne doit pas hésiter à appeler Madame Le Maire pour qu'elle intervienne même la nuit, si besoin avec la police nationale.

Madame Le Maire informe les élus du protocole de distribution de la lettre d'information ou autres aux administrés, permettant à chacun de comprendre les étapes de qui fait quoi et de faciliter ainsi la bonne organisation.

Madame Le Maire demande aux élus ne pas oublier de signer les délibérations du dernier Conseil Municipal.

Madame Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations à ce préambule.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle informe les élus que c'est la première fois depuis 2008 que le procès verbal a été envoyé en aval du Conseil Municipal, bien qu'il manque quelques éléments d'information. Ceci grâce a un travail conséquent par Madame Marjorie ROUSSEL, qui l'a aidé dans cette mission, alors qu'elle exerce actuellement à mi temps. Dès juillet, Madame Marjorie ROUSSEL prendra en charge petit à petit la totalité de la gestion et organisation du Conseil Municipal. Pour information aux nouveaux élus ou pour mémoire aux anciens, Madame Le Maire assumait seule, jusqu'à maintenant cette lourde mission, malgré le plein temps de Madame Mireille MARCHAL.

Elle fait remarqué que l'ordre du jour est très conséquent, mais des points sont néanmoins nécessaires, en particulier pour les règlements de salle qui n'avait pas été revisité depuis 2009.

Madame Le Maire tient à ce que chaque Adjoint ou Conseiller délégué en charge de leur délégation présente les dossiers qui les concernent à l'ordre du jour.

Elle laisse donc la parole à Madame Marlène MARCAND.

## **1. CITOYENNETE :**

### **1.1 Référent sécurité**

Madame Marlène MARCAND expose le rôle de référent de sécurité et propose :  
Afin de participer à réduire le nombre de mort sur les routes, les élus sont invités à des sessions de formation pour disposer d'outils visant à favoriser leur implication dans ce domaine. Il s'agit de nommer deux personnes disponibles pour ce rôle. Les sessions ayant souvent lieu à Besançon, une à deux fois par an.

Madame Marlène MARCAND propose :  
Madame Nathalie HUGENSCHMITT en titulaire  
Monsieur Gérard DONATI en suppléant

Madame Marlène MARCAND demande s'il y a d'autres candidatures.

Les élus passent au vote :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **1.2 Référent de quartier**

Madame Marlène MARCAND propose la liste des personnes suivantes qui ont bien voulu répondre favorablement à notre demande et nous les en remercions

- Monsieur BESSE Gilles (Quartier Keller)
- Monsieur ZENDER Guy (Quartier Keller)
- Monsieur THIEBAUT Gérard (Quartier des Essarts et Grands cantons)
- Monsieur REMY Claude (Quartier des Essarts et des Grands cantons)
- Monsieur JACQUET Joël (Rue de Courcelles)
- Monsieur SCHMITT Joseph (Quartier des Courts Champs)
- Madame VARENNE Séverine (Quartier des samblenières et rue du stade)
- Monsieur PERSONENI Claude (Quartier des sablières)
- Monsieur SONNET Claude (Quartier des Champs de Pierre)
- Madame STANISLAWSKI Edwige (Quartier des vergers)
- Monsieur JASKULSKI Karol (Rue des écoles)
- Monsieur OBDORFF (Quartier des Vignottes)
- Madame KRABIA (Quartier du château d'eau)

La première réunion des référents de quartier aura lieu mercredi 19 novembre 2014, à 19h00.  
Madame Marlène MARCAND demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Madame Le Maire invite les référents élus à se mettre en relation avec les référents administrés afin de faire connaissance avant la réunion du 19 novembre 2014.

Les élus passent au vote :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **1.3 Participation des administrés aux commissions**

Madame Marlène MARCAND propose les personnes suivantes qui ont bien voulu s'inscrire dans des commissions communales suite à notre demande :

#### Commissions enfance jeunesse et dérogation scolaire

- Madame DAMALI Naima

#### Commission environnement et embellissement:

- Monsieur PASCUAL Didier

#### Commission culture

- Madame COURTEAU Laurence
- Monsieur CARPANEDO Luigi
- Monsieur Bernard CREVOISIER

#### Commission urbanisme

- Monsieur PERSONENI Hugues

Madame Marlène MARCAND demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 15                  Contre : 0                  Abstention : 0

### **1.4 Commission intercommunale des impôts directs**

Madame Marlène MARCAND expose en résumé ce qu'est la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La désignation des membres de la CIID doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de PMA suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Madame Marlène MARCAND propose à l'Agglomération du Pays de Montbéliard, Monsieur DEPOUTOT Jacques qui est volontaire et qui a déjà réalisé cette mission au cours du dernier mandat.

Madame Marlène MARCAND demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 15                  Contre : 15                  Abstention : 0

## **2. ENFANCE JEUNESSE**

### **2.1 Service minimum d'accueil**

Compte tenu de la délibération du 09 Juin 2010, et en raison d'un manque de personnel chargé de l'accueil des enfants lors de la grève du 15 mai 2014, tout en anticipant sur l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur Thierry GABLE, 1<sup>er</sup> adjoint de la municipalité d'ARBOUANS, nomme Madame Nathalie HUGENSCHMITT, en tant qu'agent chargé de l'accueil des élèves pour la journée du 15 mai 2014. Madame Nathalie HUGENSCHMITT sera rémunérée sur la base de l'indice brut 388 et indice majoré 355.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Madame Le Maire propose la liste suivante pour l'année scolaire 2014/2015 :

- Madame Marion BALLY
- ATSEM
- Madame Angélique LAINE
- Madame Melissa BERNARD
- Madame Astrid ALBRIEUX
- Madame Nathalie HUGESNCHMITT

Les élus passent au vote :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2.2 Chartes de dérogation scolaire et commission dérogation scolaire :**

Madame Le Maire fait une lecture résumée de la Charte des dérogations mise en place par la commission dérogation scolaire.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler :

Les élus passent au vote

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2.3 Facturation aux Francas pour l'utilisation des écoles pendant les vacances de printemps**

Les Francas du Doubs ont utilisé les locaux des écoles primaires pendant les vacances de Printemps.

Madame Le Maire propose une facturation de 400 euros pour cette prestation aux Francas du Doubs comme l'année précédente.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler :

Les élus passent au vote :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2.4 Règlement périscolaire**

Madame Le Maire fait une lecture résumée aux élus du règlement intérieur.

La commission Enfance Jeunesse a donné son avis favorable à ce règlement.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler :

Les élus approuvent le règlement et passent au vote

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **2.5 Tarif accueil périscolaire**

Madame Le Maire propose que les tarifs 2014/2015 restent à l'identique de l'année précédente, étant donné qu'une augmentation a déjà été réalisée au 01 Janvier 2014.

Avis favorable de la commission Enfance Jeunesse.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler :

Les élus passent au vote

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **2.6 Règlement Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)**

Madame Le Maire fait une lecture résumée aux élus du règlement intérieur.

La commission Enfance Jeunesse a donné son avis favorable pour ce règlement.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler :

Les élus approuvent le règlement et passent au vote

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **2.7 Tarifs TAP**

Madame Le Maire propose pour l'année scolaire 2014/2015 de laisser la prestation une année encore à titre gracieux.

Avis favorable de la commission Enfance Jeunesse.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler ;

Les élus passent au vote :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **2.8 Règlement Action Jeune**

Madame Le Maire fait lecture du règlement intérieur.

Ce règlement a reçu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus approuvent le règlement et passent au vote :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **2.9 Tarif Action Jeune**

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2014/2015 comme suit :

- Adolescent de la commune d'Arbouans 20 euros à l'année
- Adolescent d'une commune hors Arbouans 25 euros à l'année

Elle propose que pour une inscription après les vacances de printemps :

- Adolescent de la commune d'Arbouans 15 euros à l'année
- Adolescent d'une commune hors Arbouans 20 euros à l'année

Avis favorable de la commission Enfance Jeunesse.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Monsieur Jean Christophe MOREL demande pourquoi ne pas laisser le même tarif toute l'année. Madame Le Maire explique que c'est pour permettre aux jeunes de CM2 de rentrer dans l'Action jeune en cours d'année avec un tarif préférentiel.

Les élus passent au vote :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **2.10 Avenant au contrat de repas avec ADAPEI**

Madame Le Maire explique que pour des raisons pratiques, il est préférable de prendre le pain avec le prestataire des repas pour l'année scolaire 2014/2015. Ceci fait l'objet d'un avenant au contrat avec Château d'Uzel/ADAPEI, ce qui engendre un supplément de 15 centimes par repas.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et l'autorisent Madame Le Maire à signer l'avenant avec Château d'Uzel/ADAPEI :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **3. CULTURE**

### **3.1 Subvention marché paysan :**

Monsieur Thierry GABLE propose d'allouer une subvention de 200 euros, imputée à l'article 6574 pour l'animation du marché paysan qui aura lieu le vendredi 01 Août 2014 sur le site des stades.

Monsieur Gable précise que le prestataire n'a pas encore été choisi.

Il demande si les élus connaissent des personnes qui pourraient animer cette soirée.

Monsieur GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.



Les élus passent au vote et autorisent Monsieur GABLE à choisir le prestataire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **3.2 Réglementation des salles communales**

Monsieur Thierry GABLE explique qu'il était nécessaire de mettre à jour les réglementations des salles communales.

Il fait un résumé des 12 règlements de salles et installations sportives, du modèle de convention proposé et du tableau récapitulatif des tarifs par salle et par installation.

(Voir annexe 1)

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus approuvent les règlements et passent au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **3.3 Convention d'occupation temporaire pour vente de pizza**

Monsieur Thierry GABLE expose la venue depuis trois mois d'un camion de pizzas, les samedis soir place des écoles.

Une période d'essai a eu lieu et se révèle satisfaisante. Il s'agit donc de passer une convention d'occupation temporaire pour vente de pizzas.

Monsieur Thierry GABLE fait une lecture résumée de cette convention, révisable chaque année.

Monsieur GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer la convention.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## **4. EMPLOYES**

### **4.1 Contrat MNT**

Madame Le Maire fait lecture de la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi 2009-972 du 03 Août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2001-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- de participer à compter du 01 Juillet 2014 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 5 Euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Imputation en dépenses de fonctionnement article 6455.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4.2 Poste ATSEM**

Madame Le Maire propose la suppression et la création d'un emploi d'ATSEM.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier les tableaux des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant que l'annualisation du nombre d'heures effectuées par l'ATSEM est trop important (dû aux heures qui sont effectuées lors des vacances scolaires) par conséquent le poste d'ATSEM 2eme classe sera supprimé.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'ATSEM à raison d'une annualisation calculée sur la base de 28.05/35eme.

Grades autorisés : ATSEM 2eme et 1ere classe

ATSEM principale 2eme et 1ere classe

L'emploi est susceptible d'être pourvu par un agent non titulaire.

- La suppression du poste d'ATSEM 2eme classe dont l'annualisation actuelle est calculée sur la base de 31.5/35eme.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Septembre 2014 :

Emploi : ATSEM

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 1

Madame Le Maire précise que les crédits sont ouverts au chapitre 012.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **5. Achats de la commune**

### **5.1 Aménagement de voirie**

Monsieur Pascal BALLY explique qu'il n'y a pas besoin d'appel d'offre à la presse pour ce dossier car le seuil est en dessous des 20 000 euros HT.

Il fait le descriptif des travaux pour aménager la sécurité dans le village. Il précise que ceci avait déjà été validé dans l'ancien mandat avec les travaux suivants :

- Création de deux plateaux rue de Courcelles, longueur 6m, largeur 5,5m, hauteur 10cm avec signalétique
- Création d'un plateau rue des Ecoles, longueur 6m, largeur 6,50m, hauteur 10cm avec signalétique
- Travaux de reprises de bordure de trottoir et accotement rue des Ecoles

Monsieur Pascal BALLY se mettra en relation avec trois entreprises pour les devis.

Les travaux seront conditionnés pour une réalisation entre le premier août 2014 et le 30 septembre 2014.

Le choix de l'entreprise sera choisi au moins disant et en tenant compte des délais de réalisation des travaux. La somme sera imputée à l'article 2113, immobilisations en cours de construction en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.2 Aménagement cour périscolaire**

Monsieur Pascal BALLY explique que pour des raisons de sécurité humaine et matérielle, il a fallu enlever tous les petits cailloux de la cour des maternelles. Ceux-ci ont été remplacés par un jardin dédié aux enfants de l'accueil périscolaire.

Après vérification du détail estimatif des prix du marché, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Personeni pour une somme de 4580,50 euros TTC.

Cette somme sera imputée à l'article 2113, immobilisations en cours de construction en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.3 Menuiserie patio**

Monsieur Pascal BALLY expose les travaux qui seront réalisés dans le patio cet été :

- Changement de la fenêtre cuisine, de trois fenêtres, d'une porte fenêtre et de la porte d'entrée.
- Changement des rideaux ou volets roulants
- Réfection des murs

Pour les menuiseries quatre entreprises ont été sollicitées :

Entreprise Pevescal 5389,68 TTC sans la pose des ventouses pour 700 TTC, délais en septembre

Entreprise Climent 5097 HT soit 6116,40 TTC, avec les ventouses

Entreprise ABLAK 5966 HT soit 7 135 TTC

Entreprise Renovest 6403 HT soit 7657 TTC

La commission d'appel d'offre avait proposé l'Entreprise Pevescal qui était la moins chère, mais les élus n'avaient pas les tarifs. Par contre l'entreprise Pevescal ne pouvant pas assurer la pose avant septembre et le Patio devant être impérativement utilisable dès le premier septembre pour les associations, les travaux doivent donc être faits en juillet, pour laisser le temps à l'agent technique municipal d'intervenir sur la réfection des murs en août 2014.

Cet impératif nous a été confirmé ce matin par l'entreprise Climent.

Monsieur Pascal BALLY propose donc de prendre l'entreprise Climent pour ces travaux et pour une somme de 6116,40 TTC.

La somme sera imputée à l'article 2113, immobilisations en cours de construction en section d'investissement.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.4 Rampe amovible**

Madame Le Maire explique que pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PAMR), les écoles primaires et maternelles, la salle des fêtes et la salle polyvalente, il est nécessaire d'acquérir une rampe amovible moins coûteuse que des rampes d'accès fixes pour chaque bâtiment.

Un seul devis a été présenté par l'entreprise Colibrius pour une somme de 1957,55 euros TTC.

Cette somme sera imputée à l'article 2158, autres matériels et outillage en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Madame Delphine MEYER explique que cette rampe amovible peut être rallongée avec d'autres éléments.

Une planification des travaux PAMR 2015 sera étudiée à la prochaine commission urbanisme.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.5 Pont WIFI**

Madame Le Maire explique que cet outil permet d'accéder à internet dans toute l'école.

Le coût est de 141.80 euros TTC réalisé par l'entreprise FM informatique.

Cette somme sera imputée à l'article 2183, matériel de bureau et informatique en section d'investissement

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.6 Tablettes**

Madame Le Maire explique que pour développer les activités des temps d'accueil périscolaire en bibliothèque et suivre l'évolution en matière de TICE, à la demande de la bibliothécaire, Madame Le Maire propose l'achat de 6 tablettes numériques.

Deux propositions de prix :

Darty : tablettes SAMSUNG GALAXY TAB 3, 259,98 euros TTC pièce soit 1679.34 euros TTC (les tablettes sont fournies avec une housse de protection)

FM informatique : Quick Pad Android, 348,99 euros TTC pièce soit 2093.98 TTC.

Madame Le Maire propose les tablettes SAMSUNG GALAXY TAB 3. La somme sera imputée à l'article 2183, matériel de bureau et informatique en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.7 Logiciel bibliothèque**

Madame Le Maire expose que pour rendre accessible la bibliothèque aux PAMR, sans mettre un ascenseur beaucoup trop coûteux pour la commune, la commission PAMR a proposé de mettre un poste informatique accessible à tous à la mairie avec un accès à la bibliothèque par internet. Ce même accès pourra se faire par tous les administrés via internet.

Pour information l'outil informatique de gestion de la bibliothèque n'a pas été changé depuis la création de la bibliothèque dans les années 1990.

Deux solutions sont possibles :

- Avec Orphée, logiciel à installer sur un poste informatique neuf à la bibliothèque et un poste neuf en mairie.  
Coût de deux postes informatiques : 1282.27 TTC euros  
Coût du logiciel de gestion : 1620 euros TTC
- Avec Paprika, logiciel à installer sur poste informatique actuel en bibliothèque et en Mairie. Cout du logiciel : 4445 TTC

Pour des raisons de différences de coût Madame Le Maire propose le logiciel Orphée avec deux postes informatiques.

Cette somme sera imputée à l'article 2183, matériel de bureau et informatique en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.8 Tables Valco**

Madame Le Maire explique que la somme délibérée au dernier Conseil Municipal n'est pas correcte. Il faut donc revoter à quelques euros prêts.

Le nouveau coût est de 702.72 TTC achats faits à l'entreprise Valco.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.9 Verres restauration scolaire**

Madame Le Maire propose l'achat de 50 verres gigogne à Install' nord (Prestataire précédent) pour remplacer les verres de l'accueil périscolaire à 0,53 cts euros pièce soit 31,69 euros TTC.

Cette somme sera imputée à l'article 2158, autres matériels et outillage en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5.10 Socle lave vaisselle**

Madame Le Maire propose l'achat d'un socle pour mettre le lave vaisselle de l'accueil périscolaire à hauteur de l'agent d'entretien. Le coût est de 219 HT soit 261,92 TTC euros avec Install Nord.

Cette somme sera imputée à l'article 2158, autres matériels et outillage en section d'investissement.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **5.11 Pots de fleur mairie**

Madame Le Maire propose d'acquérir deux pots de fleurs à réserve d'eau afin d'éviter les salissures sur le perron de la mairie.

Deux pots ont été achetés chez Potiez par l'agent technique à 78 Euros l'unité, ce qui fait un coût total de 156 Euros TTC.

Cette somme sera imputée à l'article 2158, autres matériels et outillage en section d'investissement.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **5.12 Branchement définitif des ateliers**

Madame Le Maire expose la nécessité de mettre les ateliers municipaux en conformité électrique. L'entreprise Gonzales qui avait déjà entrepris les travaux provisoires, a donc été sollicitée pour la mise en place de branchement définitif.

Le coût de l'opération est de 2248.80 TTC. Le Consuel APAVE pour 250 Euros TTC.

Ces sommes seront imputées à l'article 2313, immobilisation en cours de construction en section d'investissement.

Avis favorable de la commission d'appel d'offre

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer le devis :

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **6. URBANISME**

#### **6.1 Convention APRR :**

Monsieur Pascal BALLY fait lecture de la convention avec APRR qui concerne l'occupation temporaire des terrains pendant les travaux de l'élargissement A36 au 23 rue des écoles. Ces terrains reviennent en état à la commune. Il précise qu'il manque encore trois arbres à replanter à récupérer en octobre/novembre 2014.

Monsieur BALLY demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer la convention :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

### **6.2 Convention énergie partagée**

Dans le cadre de la prolongation de notre adhésion à la mission de conseil en énergie partagée jusqu'au 30 avril 2016, Monsieur Pascal BALLY fait un résumé du contenu de la convention.

La participation de la commune est de 0,23 € par habitant pour la période du 01 mai 2014 au 30 avril 2015, la commune comptant 954 habitants, soit  $0.23 \times 954 = 219.42$  euros imputés au 6574.

Monsieur Pascal BALLY demande aux élus s'ils ont des remarques ou des observations.

Monsieur Thierry GABLE propose de solliciter Monsieur Nicolas Rollin pour l'étude du cout des salles.

Les élus passent au vote.

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

### **6.2 Délégué SYGAM**

Madame Le Maire explique que les services préfectoraux nous ont demandé de voter les deux délégués au SYGAM et le suppléant à bulletin secret.

Les élus s'étaient prononcés pour la candidature de :

- Monsieur Thierry GABLE en tant que titulaire
- Monsieur Pascal BALLY en tant que titulaire
- Monsieur Jean Christophe MOREL en tant que suppléant

Madame Le Maire propose de refaire le vote à bulletin secret avec la même liste.

Le résultat est le suivant :

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Thierry GABLE a obtenu : 15 voix

Monsieur Pascal BALLY a obtenu : 15 voix

Monsieur Jean Christophe MOREL a obtenu : 15 voix

Madame Le Maire déclare Monsieur Thierry GABLE, Monsieur Pascal BALLY et Monsieur Jean Christophe MOREL élus à unanimité.

### **6.3 Motion retour à l'énergie de l'eau**

Madame Le Maire propose la motion suivante, concernant le retour en régie publique de l'eau :

*"Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement découle du droit à un niveau de vie suffisant et qu'il est inextricablement lié au droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, ainsi qu'au droit à la vie et à la dignité"* – Conseil des droits de l'homme

L'eau est un bien commun. Avec l'assainissement, le droit à l'eau est reconnu, depuis 2010 par les Nations Unies, comme un droit fondamental. La collectivité a donc le devoir de fournir une eau de qualité au meilleur prix pour garantir la plus grande accessibilité pour tous.

L'affirmation de ce principe est, pour le conseil municipal d'Arbouans, un acte fort. Il signe notre attachement aux valeurs de partage et de solidarité.



Dans une délibération adoptée en novembre 2013, l'ancienne majorité à Pays de Montbéliard Agglomération a voté le retour en régie publique du service de l'eau potable et de l'assainissement. Des études très précises ont montré que le passage en février 2015 à un régime de régie à simple autonomie financière permettra à la fois de réduire le prix payé par les familles de notre agglomération, mais aussi de retrouver des capacités d'investissements importantes pour maintenir et faire évoluer notre réseau d'assainissement.

La commune d'Arbouans a été porteuse de cette décision au travers de ses élus communautaires. Ce choix va au-delà des considérations économiques de gestion. Il affirme le principe de non-marchandisation des biens communs pour privilégier l'intérêt du citoyen et de la collectivité.

Aujourd'hui, alors qu'un nouvel exécutif est installé à la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, le Conseil Municipal d'Arbouans réaffirme son attachement au retour en régie publique du service de l'eau potable et de l'assainissement de l'Agglomération, et appelle à travers cette motion la nouvelle assemblée de PMA à maintenir la décision prise, à la préserver et à la mettre en œuvre dans l'intérêt de nos concitoyens.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

## **7. DIVERS**

### **7.1 Chalet communal et association des randonneurs**

Madame Le Maire explique aux élus la situation.

La commune est propriétaire d'un chalet sur un terrain de 50 ares à Laviron. Ce chalet est loué par bail emphytéotique à l'association des randonneurs depuis 1989. C'est un gîte d'accueil du public toute l'année moyennant une prestation financière. A noter que les sommes sont entièrement perçues par l'association qui gère le site et que malgré la demande de Madame Le Maire, les élus n'ont pas connaissances des comptes annuels de l'association.

En se posant la question de la mise en accessibilité de ce bâtiment communal pour les personnes à mobilité réduite et à qui incombe les coûts de ces mises en accessibilité. Madame Le Maire a découvert le contenu du bail emphytéotique et surtout le fait que locataire sauf erreur de sa part n'avait pas versé en trésorerie ses loyers.

Elle propose donc d'envoyer le courrier suivant à l'association des randonneurs en RAR :

Monsieur Le Président,

L'association des randonneurs est locataire du Chalet communal sis au lieu dit "le peu" 25510 Laviron, selon contrat de bail emphytéotique conclu le 16 janvier 1989.

A ce titre, vous avez l'obligation, comme définit au contrat du bail emphytéotique, de régler, à titre de redevance, la somme annuelle de 10 francs soit 1,52 €.

Or nous devons constater qu'à ce jour, et après vérification comptable, vous êtes redevable de la somme de 38 euros, correspondant aux arriérés de redevances non payées à ce jour à la commune d'Arbouans pour la location du bien susvisé.

Sauf erreur de notre part et sous réserve de vos justificatifs, je vous mets en demeure de payer cette somme sous trente jours à réception de ce courrier, la date de l'envoi en recommandé faisant foi.

Passé ce délais, et sans réponse de votre part, je solliciterai les services d'un huissier de justice, pour vous faire délivrer un commandement de payer, qui, je vous le précise sera à vos frais.

De plus, bail stipulant que deux années successives sans paiement entraînent la résiliation du bail, le bail sera résilié dans un délai de six mois, à réception de ce courrier.

Veillez recevoir Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus approuvent ce courrier et passent au vote :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

Le courrier sera envoyé avec la délibération du Conseil Municipal.

## **7.2 Transfert des pouvoirs de Police à PMA.**

Madame Le Maire fait lecture du courrier reçu par les services juridiques de PMA.

Il s'agit de l'ensemble des transferts de pouvoir que la commune donne au Président de PMA comme dans le précédent mandat.

Madame Le Maire en profite pour rappeler au Président de Pays de Montbéliard par cette délibération qu'il est responsable des sites suivants :

- L'air des gens du voyage
- L'aérodrome
- La station d'épuration
- Les entretiens du Doubs et des espaces verts
- Les réseaux d'assainissement et d'ordures ménagères
- Le site des Pougès

De ce fait, elle n'hésitera pas à le mettre en demeure si ces sites amènent des nuisances pour les riverains.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler :

Les élus passent au vote :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **7.3 Mise à disposition de terrain de foot et salle de réunion pour l'ADAPEI**

Madame Le Maire fait lecture de deux courriers du président du club de foot de l'ADAPEI. L'un pour une mise à disposition d'un terrain de football avec vestiaire du premier septembre 2014 au 30 juin 2015, les mardis soir de 17h30 à 19h00. L'autre pour une mise à disposition sur la même période de la salle de réunion le dernier jeudi de chaque mois de 17h30 à 19h00.

Les tarifs seront ceux votés ce soir.

Elle demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus donnent un accord à ce prêt de terrain de foot et de salle de réunion, autorisent Madame Le Maire à signer la convention et passent au vote :

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

## **7.4 Mise à disposition de la salle des fêtes pour le club de Step**

Madame Le Maire fait lecture de la demande de la présidente du club de Step, de la salle des fêtes, pour une séance hebdomadaire du premier septembre 2014 au 30 juin 2015, de 19h30 à 21h00, en complément du lundi de 19h30 à 21h00, avec un prêt de la sono communale qui avait été allouée au Club Country.

Elle demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Madame Astrid ALBRIEUX demande s'il est possible de prêter du matériel aux élus et aux associations extra communales qui en font la demande. Cette question sera étudiée par la commission loisir prochainement.

Les élus donnent un accord au prêt de la salle des fêtes et de la sono, autorisent Madame Le Maire à signer la convention et passent au vote :

Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0

### **7.5 Prêt de la salle des fêtes pour un repas champêtre public**

Madame Le Maire fait lecture de la demande de Monsieur Nicolas BODIN, du terrain de football et de la salle des fêtes pour un repas champêtre public, samedi 14 juin de 08h00 à 18h00

Elle demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Monsieur Thierry GABLE communiquera l'information au Président de la gymnastique afin qu'il n'y ait pas de soucis entre les utilisateurs des salles.

Les élus donnent un accord au prêt du terrain de football et de la salle des fêtes, autorisent Madame Le Maire à signer la convention et passent au vote :

Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0

### **7.6 Prêt de la salle polyvalente pour UNEPA 2**

Madame Le Maire fait lecture de la demande de la secrétaire de l'association d'UNEPA 2, de la salle polyvalente, pour une assemblée générale à 11h00, suivie d'un barbecue, samedi 27 septembre 2014 de 08h00 à 18h00 en remplacement du samedi 05 juillet 2014.

Elle demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus donnent un accord au prêt de la salle Polyvalente, autorisent Madame Le Maire à signer la convention et passent au vote :

Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0

**Fin du Conseil Municipal à 22h08**